



JEAN-JACQUES TATIN-GOURIER

Junius,  
le legs d'un pamphlet  
radical anglais

*Les Lettres de Junius,  
de 1769 à aujourd'hui*



  
**hermann**

Hermann copyright NS 812 - mai 2025  
Ne pas reproduire ni diffuser sans autorisation





Hermann copyright NS 812 - mai 2025  
Ne pas reproduire ni diffuser sans autorisation



## Avant-propos

À l'heure de la Révolution française, les références à l'Antiquité – à ses grands hommes, à ses cités et à leur histoire – étaient communément partagées par les élites éduquées. Ces références constituaient – et constituèrent encore longtemps au XIX<sup>e</sup> siècle, voire au début du XX<sup>e</sup> siècle – un véritable arsenal d'exemples et de comparaisons. Avec la Révolution notamment, cette culture antiquisante déborda sans nul doute la minorité initiée à la rhétorique latine et à l'histoire des cités antiques.

Dans cette culture, la figure de Lucius Junius Brutus vengeur de Lucrece, violée par le roi Tarquin le Superbe, fondateur de la République romaine et un de ses premiers consuls – figure jumelle de son lointain et prétendu descendant, assassin de César, Marcus Brutus – tient une place majeure. Les moments forts légendaires de la vie de Lucius Junius Brutus – toujours opposée à la vie de Tarquin le Superbe – ont fait l'objet de nombreuses représentations picturales dans l'Europe des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'on peut notamment citer :

Hermann copyright NS 812 - mai 2025  
Ne pas reproduire ni diffuser sans autorisation

– *Brutus embrasse la terre*, de Giuseppe Maria Crespi, 1725 ;

– *La Mort de Brutus et Arruns*, de Gianbattista Tiepolo, 1730 ;

– *Brutus devant Lucrèce expirante jure de châtier Tarquin*, de Deshays de Colleville ;

– *Le Serment de Brutus*, de Jacques Antoine Beaufort, 1775 ;

– *Les Licteurs rapportent à Brutus les corps de ses fils*, de Jacques Louis David, 1789 ;

– *La Mort de Brutus*, de Pierre Narcisse Guérin, 1793 (concours de l'Académie) ;

– *Brutus écoutant les ambassadeurs de Tarquin*, de Louis Lafitte, 1815 ;

– *Brutus condamnant ses fils à mort*, de Guillaume Guillon Lethière, 1820 ;

– *Le Serment de Brutus*, d'Edouard Cabane, 1880 ;

– *Le Serment de Brutus*, de Louis Adolphe Tessier, 1883 ;

– *Le Serment de Brutus*, de Henri Pinta, 1884.

Les représentations sculpturales de Lucius Junius Brutus – sous forme de bustes le plus souvent – sont également nombreuses, mais la postérité semble avoir surtout retenu le buste antique conservé au musée du Capitole de Rome : sculpture que l'on retrouve sur la couverture de cet ouvrage...

Pour ce qui concerne ces représentations picturales et scripturales, l'ouvrage de Phillippe Bordes, publié en 1996 dans le cadre des expositions organisées par le musée de la Révolution française de Vizille, permet – au-delà du cas du peintre Guérin – de prendre la mesure de l'importance du mythe républicain de Lucius Junius Brutus, fondateur de la République romaine et impitoyable justicier de ses deux fils ralliés aux Tarquins. La figure de « Junius » a en fait constitué, dès avant 1789, une allégorie de la liberté et de la justice conçues comme indissociables.

Dans sa contribution à l'ouvrage *Qu'est-ce qu'un « auctor » ? Auteur et autorité, du latin au français*<sup>1</sup>, Ida Gilda Mastroiosa a précisément montré l'élaboration du mythe de Lucius Junius Brutus au temps de l'Empire romain (*Rei publicae Romanae auctor : la construction du mythe de Lucius Junius Brutus à l'époque impériale*<sup>2</sup>). Elle a également montré comment, avec la dissertation académique de Christoph Ludwig Crell, en 1721<sup>3</sup>,

---

1. Ouvrage sous la direction d'Elisabeth Gavoille, Bordeaux, Ausonius, 2019.

2. *Ibid.*, p. 109-123.

3. Christoph. Ludovicus Crellius (Ludwig Crell), *L. Iunium Brutum Reipublicae Romanae auctorem superiorum indultu publicae disquisitioni sistunt M. Christoph Ludovicus Crellius I.V. candid. et Carolus Ernestus Lentner vrat. siles.* Lipsiae, ex Officina Titiana, 1721.

le mythe de Lucius Junius Brutus apparaît au XVIII<sup>e</sup> siècle « comme la conclusion d'un long processus de sédimentation dans la mémoire culturelle de l'image du héros qui chassa le dernier roi des Tarquins à la fin du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C. » Ida Gilda Mastrososa a de plus rappelé que, bien au-delà de l'Empire romain, Pétrarque, dans son *De viris illustribus*, qualifie Lucius Junius Brutus de « fundator libertatis » et que c'est enfin Machiavel qui a défini le rôle essentiel de Lucius Junius Brutus dans l'établissement de la République romaine. Et Ida Gilda de conclure :

[...] on peut dire que Brutus l'ancien, artisan de la liberté conquise sur la monarchie et par conséquent instaurateur de la république, est devenu un paradigme fonctionnel au-delà du temps historique. Dans ce sens, la survivance de son exemplarité au fil des siècles nous semble montrer qu'à travers des processus particuliers d'élaboration de la mémoire culturelle, son statut d'auctor pour les sources antiques et leurs lecteurs a pu aboutir à une étude atemporelle.

Les usages politiques croissants de la référence à Lucius Junius Brutus durant la Révolution française ont été étudiés notamment par Robert Herbert (*David, Voltaire, Brutus and the French Revolution*, Londres, 1972) et par Edith Flamarion (*Brutus ou l'adoption d'un mythe romain par la*

*Révolution française*, coll. Caesqrodunum, XXV bis, Tours, 1991, p. 91. 111). Philippe Bordes, pour sa part, dans l'ouvrage précédemment mentionné, montre comment la présence des représentations de Brutus (tableaux, sculptures) s'est développée dans les lieux publics sous la Constituante pour culminer sous la Terreur. Le mythe de Junius Brutus s'affaiblit certes avec Thermidor et le Directoire. Il demeure cependant, si résiduel soit-il. Dans son compte-rendu de l'ouvrage de Philippe Bordes (*Annales historiques de la Révolution française*, 1998, n° 311, p. 180-181), Annie Duprat écrit :

À l'omniprésence des Brutus pendant la Terreur (on connaît l'importance de ce prénom dans le florilège des prénoms républicains) succède une « neutralisation du mythe » au cours du Directoire. Affaiblissement, mais pas disparition : une des pièces exposées, la gravure de Monnet d'après Helman, Journée du 1er Prairial de l'an III montre le buste de Brutus posé au centre de la tribune de la Convention juste devant Boissy d'Anglas confronté à la tête du député Féraud. La résolution toute romaine n'en ferait-elle pas un nouveau Brutus, dépositaire de la légitimité démocratique conférée par une loi républicaine mise en péril par les émeutiers de Prairial.

C'est un avatar textuel anglais – et plus exactement pamphlétaire – de ce mythe de Lucius Junius Brutus que nous nous proposons d'étudier ici. Plus précisément, nous tenterons de cerner les échos français des Lettres de Junius que publie le journal britannique *Public Advertiser*, dans une période particulièrement troublée, de janvier 1769 à janvier 1762. Ces échos se développent sur la base de traductions en français (la première en 1791, la seconde en 1823). Réécritures très diverses sur le plan formel comme sur le plan idéologique, qui s'échelonnent sur une longue durée et qui mobilisent pour signature le pseudonyme de Junius.

Mais cette lecture des échos français du pamphlet épistolaire anglais anonyme publié du 21 janvier 1769 au 21 janvier 1772 les Lettres de Junius – où Junius n'est qu'un pseudonyme<sup>4</sup> – s'inscrit dans un questionnement plus global qui n'est qu'exceptionnellement posé quant à l'apport de la pensée républicaine anglaise au développement de la France des Lumières et de la

---

4. Le nom du fondateur de la République romaine Lucius Junius Brutus a déjà été utilisé comme pseudonyme au xv<sup>e</sup> siècle. Cf. *Traité* très utile et digne de lecture en ce temps et nouvellement traduit en français, 1581 ; *Les Vindiciae contra tyrannos*, Bâle, 1581.

Révolution<sup>5</sup>. La confrontation plus que séculaire de la France et de l'Angleterre (de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle à 1815) a sans doute contribué pour une large part à cet effacement. Mais plus encore la fascination souvent notée et commentée des élites libérales françaises pour le système politique anglais des deux chambres et pour l'érection en principe du respect des libertés individuelles a largement occulté un apport anglais contestataire radical. L'intervention de Burke, hostile à la Révolution française, a enfin joué dans le même sens un rôle initial et durable important<sup>6</sup>.

Dans son étude du journal de Brissot, *Le Patriote français* de 1789 à 1791, Pierre Serna souligne le « double visage » de l'Angleterre qui présente certes une indéniable source de républicanisme avec ses grands écrivains Milton, Sidney, Locke et Macaulay, mais manifeste aussi, par son histoire, l'inéluctabilité d'une restauration politique qui est, de fait, un retour à l'absolutisme.

---

5. Nous nous référons ici pour l'essentiel à l'article de François Quastane et Pierre Serna, « Le républicanisme anglais dans la France des Lumières et de la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, mai 2013. Dans cet article qui tend à inscrire la Révolution française dans la chaîne des « Révolutions atlantiques », les deux auteurs se démarquent très nettement d'une tradition majoritaire.

6. Edmund Burke, *Réflexions sur la Révolution de France*, 1790.

Alors que, pour Brissot, la réussite de la révolution américaine constitue un modèle puisqu'elle est exempte de tout retour à l'absolutisme.

Tout atteste également qu'autour du procès de Louis XVI, la référence à la Révolution anglaise et à son devenir historique a été récurrente. Il importe de plus d'interroger les assimilations successives de Necker, La Fayette, Robespierre et Bonaparte lui-même à la figure de Cromwell. C'est sans nul doute à travers l'histoire attestée de la révolution anglaise que l'on s'est longtemps évertué de discerner le devenir de la Révolution française.

Olivier Lutaud, dans son article « Emprunts de la Révolution française à la première révolution anglaise<sup>7</sup> » a souligné l'importance et la polyvalence de ces références à l'Angleterre en révolution :

Si l'on entre maintenant dans la période qui s'ouvre en 1789, tout au long des seize ans venir, on rencontre déjà simplement bien des noms d'orateurs, d'écrivains, convaincus, intéressés ou scandalisés, et qui d'un mot, d'une phrase ou d'un rappel d'épisode, témoignent de l'empreinte qu'a laissée ce multiple souvenir historique, fait des gestes individuels s'inscrivant en une immense Geste nationale : affirmation

---

7. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, année 1990, 37-41, p. 589-607.

parlementaire dès 1640, querelles de partis, crises sociales ou militaires, déroulement du procès royal, débuts controversés d'une république bientôt muée en « consulat » d'un Protecteur, anarchie finale avec restauration opérée par un autre général ambigu<sup>8</sup>.

Les Lettres de Junius, série de lettres anonymes publiées dans le *Public Advertiser*, journal dirigé par Henry Woodfall, ont constitué, tant en Angleterre qu'en France, un modèle récurrent de pamphlet jusqu'à nos jours. Les dates des éditions des recueils de ces lettres et les débats répétés sur l'identité véritable de l'auteur de ces lettres témoignent de la permanence d'un intérêt pour cette œuvre. Rappelons qu'en Grande-Bretagne, l'on compte à tout le moins trois éditions : celles de Londres en 1796 et 1812, celle d'Édimbourg en 1822. Pour la France, deux traductions : celle de 1791 et celle de 1823, cette dernière traduction très exigeante et vivement critique à l'égard de la version de 1791 est l'œuvre de Jacques Théodore Parisot, historiographe de la marine et prestigieux traducteur de Byron et de Walter Scott.

Comment caractériser cet ensemble de lettres-pamphlets dans l'espace politique anglais de la fin des années 1760 et du début des années 1770 ? L'auteur des lettres prend en fait pour cibles les

---

8. *Ibid.*, p. 595-596.

ministres du gouvernement du duc de Grafton, et notamment Lord North, Bedford, Bute et Mansfield, en attirant progressivement l'attention des lecteurs sur l'influence du roi George III, accusé de plus en plus nettement de mettre en place un gouvernement personnel tendant à l'absolutisme. Cette mise en cause, implicite dans un premier temps, apparaît fermement dans la trente-cinquième lettre, qui donna lieu à la poursuite judiciaire (d'ailleurs vaine) du directeur du *Public Advertiser*, accusé alors d'avoir publié un écrit séditieux.

La rédaction et la publication de ces lettres s'inscrivent dans le droit fil d'une période marquée par de nombreux troubles et par les vives polémiques (allant jusqu'à l'émeute) suscitées par John Wilkes (1725-1797), journaliste puis maire de Londres, défenseur intransigeant de la liberté de la presse et de l'inviolabilité parlementaire et opposé à toute tentative de renforcement du pouvoir royal. Arrêté et incarcéré comme auteur d'écrits séditieux, il fut néanmoins libéré grâce à la pression populaire.

De retour de France, où il s'était un temps exilé, il fut élu comme représentant du comté de Middlesex. L'invalidation de cette élection provoqua de nombreuses manifestations dont l'une, en mai 1768, fut durement réprimée (répression connue sous le nom de massacre du champ

de Saint-George). La question d'une réponse parlementaire et d'une limitation du pouvoir royal était désormais posée. La publication des Lettres de Junius s'inscrit dans ce contexte politique perturbé par « l'affaire Wilkes ».

En ce qui concerne les premiers échos des Lettres en France, il importe de prendre en compte au premier chef – avant même que ne paraisse la traduction en français de 1791 – les journaux de Marat : le *Junius Français* qui paraît en mai-juin 1790 mais aussi *L'Ami du peuple*. Dans son article « La dénonciation chez Marat (1789-1791)<sup>9</sup> », Emilie Bremond-Pouille montre comment Marat a contribué à promouvoir une nouvelle manière d'envisager les dénonciations et les dénonciateurs : à la croisée des deux courants que constituent l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert d'une part et les Lettres de Junius d'autre part. Même si, il faut noter qu'à l'inverse de l'auteur des Lettres, Marat, qui se proclame « ami du peuple », ne recherche nullement l'anonymat par le recours à un pseudonyme. L'on sait que Marat résidant en Angleterre, qui s'est un temps fixé à Londres puis à Newcastle, a publié trois ouvrages en anglais : *Essay on the Human Soul* (1772), *Philosophical Essay on Man* (1773, réédité en 1775), *Chains of Slavery*

---

9. *Révolution française.net* (en ligne), décembre 2006.

(1774). Dans le contexte politique mouvementé de « l'affaire Wilkes » et ses suites, Marat a sans nul doute eu connaissance des Lettres de Junius, foncièrement marquées par la problématique de la dénonciation présentée comme devoir civique.

Les échos français des Lettres de Junius – reprises de la forme épistolaire, recours au pseudonyme – se sont vite multipliés – avec des significations politiques très diverses au fil des tensions et conflits du XIX<sup>e</sup> siècle. La traduction très exigeante de Jacques Théodore Parisot publiée en 1823 et élaborée sous l'Empire semble avoir joué là un rôle matriciel indéniable. En 1829, six années après la publication de cette traduction, peu avant la révolution de 1830 qui renverse Charles X, paraît le *Junius Français* ironiquement dédié au prince et ministre de Polignac. L'ensemble du texte propose un examen des positions des deux « principes qui partagent la France » en matière de « révision de la Charte », charte octroyée par Louis XVIII au début de la Restauration et qui régit les institutions depuis 1815. Et les préférences de Junius-rédacteur sont sans ambiguïtés politiques : il s'agit du choix d'une évolution du texte inspirée par une prise en compte accrue du « principe démocratique ». Cette évolution est toutefois hypothéquée par la menace récurrente d'un gouvernement par ordonnances – ce qui se produira en juillet 1830 – susceptible d'annihiler

les libertés publiques et notamment la liberté de la presse. Tout cela se ferait au profit bien sûr du « principe monarchique », ce qui serait « perte de bon sens » : un égarement de ceux qui, selon le *Junius Français*, « désirent voir renaître les privilèges et les exemptés d'impôt du clergé et de la noblesse<sup>10</sup>. »

En 1848, les références s'autorisant du pseudonyme « Junius » et favorables à la dynamique révolutionnaire semblent *a priori* absentes. Une première inversion politique, d'ailleurs riche d'avenir lors de la Commune de 1871, se produit : le seul usage du pseudonyme « Junius » (sans reprise de la forme épistolaire) intervient en fait dans une ample brochure datée de juillet 1848, soutenant la réaction et la répression engagée en juin. Le titre en est le suivant : *Curiosités révolutionnaires. Le Citoyen Proudhon devant l'Assemblée nationale*. Par Junius. Le sous-titre précise : *Exposé de la doctrine du citoyen Proudhon. Son projet de décret. Son discours à la Chambre des représentants du peuple. Rapport du citoyen Thiers. Compte-rendu de la séance du 31 juillet 1848*. Les textes réunis présentent des retranscriptions de discours et de débats tenus à l'Assemblée nationale. Et il revient à Junius de révéler avec précision au public les

---

10. *Op. cit.* p. 40.

prises de position des uns et des autres. Nous retrouverons le même choix de la retranscription par Junius des débats attribués aux communards, débats présentés comme preuve irréfutable de leur « folie ». La brochure de 1848, quant à elle, met avant tout en scène un Proudhon irréductible ennemi de la propriété, de la religion et de Dieu lui-même. Proudhon faisant à ce titre l'unanimité contre lui, et cela d'autant plus aisément que Thiers député lui aussi sait, en contrepoint, organiser l'hostilité d'une assemblée présentée comme dominée par le « bon sens ».

Mais c'est au cours de la décennie 1860-1870, et ensuite lors de la guerre contre la Prusse, de la chute du Second Empire et de la Commune, que les usages du pseudonyme « Junius » se multiplient et se diversifient, tant sur le plan formel que sur le plan idéologique et politique. Il y a une véritable *vulgarisation* – on emploie alors volontiers le terme « contagion » – de la référence à Junius. Et cela par et dans une presse en plein essor malgré les contraintes de la censure politique. « L'affaire Junius » en 1861-1862, concours lancé entre divers « Junius » par Hippolyte de Villemessant, directeur du *Figaro*, joua là un rôle essentiel dans la diffusion sans précédent du pseudonyme, qui pouvait désormais prétendre à la révélation de toute information, quelle que soit sa teneur. Ce concours officiellement limité à la vie littéraire

connut un vif succès et se répercuta sur l'ensemble de la presse – presse provinciale comprise. En 1862, dans le *Journal du livre*, Félix Ribeyre écrit :

Dès l'apparition de son mystérieux courrier (Junius) a été pendant quelques jours le lion de Paris, lion d'autant plus séduisant qu'on ne le connaissait ni de près ni de loin. Dans les cercles comme les tavernes, au café Riche aussi bien qu'à la brasserie des Martyrs, on se livrait à la passion des hypothèses pour découvrir le mot de l'énigme, nous voulons dire le nom du sphinx. Rien n'a manqué à ce succès de curiosité. Le théâtre s'est emparé de ce personnage et lui a fait les honneurs de la scène. Quelques jours encore et on allait publier ses mémoires, enfin, pour couronner cette existence aussi courte que tapageuse, on voyait poindre du côté de la rue du Croissant, un petit duel qui heureusement n'a pas dépassé la préface.

L'ambiguïté politique préside en effet aux textes qui, de volume variable, se multiplient au crépuscule du Second Empire, voire lors de la guerre de 1870-1871 et de la Commune. *Les Lettres tartares, correspondance secrète d'un ambassadeur pour servir à l'histoire du Second Empire* (Paris, 1871), largement – et assez lourdement – inspirées des *Lettres persanes*, développent, par antiphrases et avec une ironie constante, un procès de la société française et de la prétendue civilisation européenne.

Les accents proudhoniens sont en fait fréquents : procès du droit de propriété qui ne serait que vol, d'institutions politiques prétendument démocratiques mais en fait foncièrement trompeuses. L'effondrement de l'Empire le 4 septembre 1870 est finalement salué et le retour de l'ambassadeur tartare auprès de son souverain est simplement indiqué au terme du long roman épistolaire.

Sur le plan politique, *Les Lettres tartares* sont en fait une exception. Publiée à Londres et sensiblement à la même date (janvier 1871), *La Nouvelle Lettre de Junius à son ami A. D.* (en fait Alexandre Dumas fils), comme le sous-titre l'indique (*Révélation curieuses et positives sur les principaux personnages de la guerre actuelle*), se focalise sur les principaux responsables de la guerre qui oppose la France à la Prusse (au premier rang desquels Bismarck et Napoléon III). La référence au modèle pamphlétaire anglais des Lettres de Junius est explicite :

Cependant, comme il faut toujours une signature, signez :

JUNIUS

C'est un pseudonyme qui vaut mieux qu'un nom surtout en Angleterre.

Au-delà des portraits des principales personnalités engagées dans le conflit, le texte envisage à terme la perspective d'une revanche spirituelle de la France.

Les textes signés Junius contemporains de la Commune sont unanimement hostiles aux communards. C'est notamment le cas – le titre est tout à fait explicite – du *Compte-rendu satirique des séances de la Commune de Paris*, par Junius, publié à Londres en 1871. Quant à l'essai *La Révolution plébéienne*, sous-titré *Lettre à Junius*, publié à Bruxelles et à Londres dès juin 1871, sa radicale hostilité à la Commune est flagrante comme l'atteste cet exergue : « Après Attila, Spartacus ! » Il semble qu'il revient à Junius d'être témoin de la marche à l'abîme que constitue une Commune littéralement vilipendée. Cependant, il n'en est pas fini du recours au pseudonyme de Junius dans les textes politiques. L'impact de l'essai de Rosa Luxemburg sur la *Crise de la social-démocratie* (1916) plus connu par son sous-titre *Brochure de Junius* joua sans doute un rôle important dans les diverses reprises du pseudonyme « Junius » au fil du xx<sup>e</sup> siècle fécond en dénonciations radicales.

Parmi ces dénonciations, notons en 1945 l'essai d'« histoire partielle » de Jules Isaac (mais qui signe « Junius », *Les Oligarques*, qui rapproche la chute de la démocratie athénienne en 404 av. J.-C. de la France collaboratrice. Enfin, publiés en

2015 et 2016, les *Cahiers de Junius* développent un ample tableau critique des avant-gardes des décennies 1950-1960-1970.